



Cummul stage conventionné non rémunéré et cdd temps partiel

Par **kente12**, le **27/08/2015** à **23:42**

Bonjour,

Je dois rentrer en formation CAP Coiffure par alternance. Etant adulte, mes périodes de stages ne seront pas rémunérés.

Mon planning est fait ainsi :

1 semaine (35h) de stage par mois,
3 Semaines de 2 jours de formation par mois.

Mon maitre de stage me propose un contrat à temps partiel de 20h/semaines.

Je voudrais donc savoir si la loi l'autorise et si l'un de vous s'est déjà trouvé dans cette situation.

Aidez moi svp.

Merci d'avance pour vos réponses.